

JEU-CONCOURS GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT

Règlement du grand tirage au sort « Les Rendez-vous SEPALIS · 4-5-6 sept. 2026 »

3 lots à gagner :

1^{er} prix — Une étude de jardin personnalisée par le bureau d'études SEPALIS · **1 500 € TTC**

2^e prix — Une demi-journée de conseil à domicile avec Nicolas Blot · **270 € TTC**

3^e prix — Un bon pour 2 ateliers au choix parmi le programme des Samedis de Suzanne · **90 € TTC**

Valeur totale : 1 860 € TTC · **Tirage** : dimanche 6 septembre 2026 à 17h30, en public, dans le Jardin de Suzanne (27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles).

ARTICLE 1

Société organisatrice

Le présent jeu-concours est organisé par la société **SARL SEPALIS**, immatriculée au RCS sous le numéro SIRET **107 123 358 00015**, dont le siège social est situé Chemin de la Gaudardière, 27260 Asnières, France, représentée par Monsieur Nicolas Blot, Gérant (ci-après « l'Organisateur »).

ARTICLE 2

Nature et durée du concours

L'Organisateur organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'occasion de l'événement « **Les Rendez-vous SEPALIS au Jardin de Suzanne** » se déroulant les **4, 5 et 6 septembre 2026** à Saint-Pierre-de-Cormeilles / Asnières (27260).

Les inscriptions au concours sont ouvertes du **15 février 2026 au 5 septembre 2026 à 23h59**, dernière limite pour être éligible au tirage. Le tirage au sort aura lieu le dimanche 6 septembre 2026 à 17h30, en présence du public et du gérant, dans le Jardin de Suzanne.

ARTICLE 3

Conditions de participation

La participation au jeu-concours est ouverte, sans obligation d'achat, à toute personne physique remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- Être majeure (18 ans ou plus) à la date de l'inscription ;
- Résider en France métropolitaine ;
- S'être inscrite au week-end « Les Rendez-vous SEPALIS » via le formulaire officiel sur sepalis.fr/week-end-portes-ouvertes-septembre-2026 avant le 5 septembre 2026 à 23h59 ;
- Être physiquement présente sur l'un des créneaux « grand public » (samedi 5 ou dimanche 6 septembre 2026) pour valider sa participation.

Les créneaux dédiés aux professionnels (vendredi 4 septembre 2026, journée collectivités et paysagistes) ne sont pas éligibles au tirage au sort. Sont également exclus : les salariés et prestataires de la SARL SEPALIS, les membres de leur famille au premier degré, ainsi que toute personne ayant participé à l'organisation du concours.

ARTICLE 4

Multiplication des chances

Chaque participant éligible bénéficie automatiquement d'**une (1) chance de base** au tirage. Cette chance peut être augmentée selon les modalités suivantes, cumulables entre elles :

- **+1 chance « Early Bird »** — pour toute inscription enregistrée avant le 15 août 2026 inclus ;
- **+1 chance « Famille »** — pour toute inscription mentionnant 2 adultes ou plus sur le même créneau.

Le nombre de chances est indiqué à chaque participant sur l'email de confirmation d'inscription. Le nombre maximum de chances cumulables par personne est de **trois (3)**. Chaque bulletin de participation est unique, nominatif et non transmissible.

ARTICLE 5

Désignation des gagnants

Le tirage au sort sera effectué le **dimanche 6 septembre 2026 à 17h30**, en public et à la main, dans le Jardin de Suzanne, à partir de la liste des inscriptions éligibles validées à l'entrée (par vérification du code de réservation). Trois (3) gagnants seront désignés successivement parmi les participants éligibles ayant validé leur présence — un pour le 1^{er} prix, un pour le 2^e prix, un pour le 3^e prix. Un même participant ne peut remporter qu'un seul lot.

Les gagnants seront annoncés publiquement lors du tirage. En cas d'absence lors de l'annonce, ils seront contactés par email et par téléphone dans les 48 heures suivant le tirage. Sans

réponse d'un gagnant dans un délai de 15 jours à compter du tirage, le lot correspondant sera considéré comme non attribué et pourra faire l'objet d'un tirage complémentaire à la seule discrétion de l'Organisateur.

ARTICLE 6

Nature des lots

Trois lots sont mis en jeu, d'une valeur commerciale totale de **1 860 € TTC** :

1^{er} prix — Étude de jardin personnalisée · valeur 1 500 € TTC

Réalisée par le bureau d'études SEPALIS et comprenant :

- Un rendez-vous de découverte et de relevé sur le terrain (Normandie, dans un rayon de 80 km autour du siège) ;
- Une esquisse d'aménagement à l'échelle avec palette végétale ;
- Une note d'intention et un premier chiffrage indicatif des travaux ;
- Une restitution en présentiel ou en visioconférence.

2^e prix — Demi-journée de conseil à domicile avec Nicolas Blot · valeur 270 € TTC

Une demi-journée (4 heures) de conseil sur site avec Nicolas Blot en personne, comprenant : diagnostic sur place, orientations paysagères, choix des végétaux, plan d'actions et recommandations d'entretien. Prestation limitée à la Normandie (départements 14, 27, 50, 61, 76).

3^e prix — Bon pour deux (2) ateliers au choix · valeur 90 € TTC

Un bon nominatif valable pour la participation à deux (2) ateliers au choix parmi le programme des Samedis de Suzanne (bouturage, taille, division des vivaces, arbres fruitiers, terre de bruyère, etc.), sous réserve des places disponibles.

Les lots sont nominatifs, non cessibles et ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière, aucun échange, aucun remboursement, total ou partiel. Les frais éventuels de déplacement au-delà de 80 km pour le 1^{er} prix ou hors zone Normandie pour le 2^e prix font l'objet d'un devis complémentaire à la charge du gagnant. Chaque prestation devra être réalisée dans les douze (12) mois suivant le tirage, sauf accord écrit de l'Organisateur.

ARTICLE 7

Données personnelles

Les données recueillies dans le cadre du présent jeu-concours (nom, prénom, email, téléphone, ville, projet de jardin) sont traitées par la SARL SEPALIS en qualité de responsable du traitement, sur la base légale de l'exécution du concours et — sous réserve du consentement du participant — pour l'envoi ultérieur d'informations commerciales (newsletter, propositions de devis).

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD, UE 2016/679) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de ses données. Ces droits peuvent être exercés à tout moment par courriel adressé à contact@nicolasblot.com ou par courrier au siège de la société.

ARTICLE 8

Communication autour du gagnant

Le gagnant autorise expressément, par sa participation, la SARL SEPALIS à utiliser son prénom, la première lettre de son nom et sa ville de résidence à des fins de communication autour de l'événement, sur le site sepalis.fr et sur les réseaux sociaux, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à quelque contrepartie que ce soit. Toute utilisation d'image (photographie, vidéo) fera l'objet d'un accord écrit distinct.

ARTICLE 9

Modification du règlement

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le présent jeu-concours à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. Toute modification du présent règlement fera l'objet d'une publication en ligne sur la page officielle du concours.

ARTICLE 10

Litiges et loi applicable

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours devra être formulée par écrit, dans un délai maximal de trente (30) jours après le tirage, à l'adresse suivante : SARL SEPALIS, Chemin de la Gaudardière, 27260 Asnières. À défaut d'accord amiable, tout litige sera porté devant les tribunaux compétents du ressort du siège social de la société.

ARTICLE 11

Dépôt du règlement

Le présent règlement peut être consulté gratuitement, à tout moment, sur le site sepalis.fr/reglement-concours-weekend-septembre-2026.pdf et est également disponible en version papier à l'accueil de l'événement. Une copie du règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse du siège de la société.

Fait à Asnières, le 15 février 2026.
Nicolas Blot — Gérant, SARL SEPALIS
Meilleur Ouvrier de France Paysagiste

SARL SEPALIS · SIRET 107 123 358 00015 · Chemin de la Gaudardière · 27260 Asnières · France
contact@nicolasblot.com · sepalis.fr